

15 JUL 2016

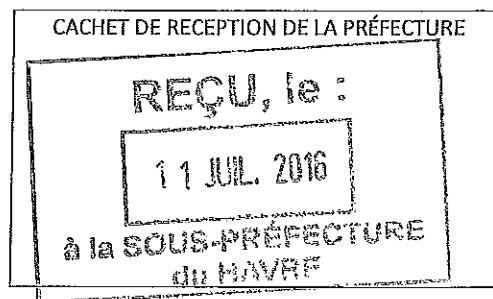
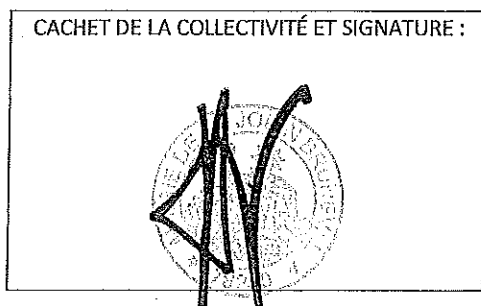
PRÉFET DE LA SEINE MARITIME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION *

Collectivité Mairie 2 place Stéphane Hessel 76280 Saint-Jouin-Bruneval	Date d'envoi : Le 7 juillet 2016
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte : (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + date)	Observation éventuelles de pré contrôle de légalité
Vote des subventions aux associations	Délibération n° 36/2016 + tableau vote subvention	
Fin de convention d'exploitation du pôle nautique de Saint-Jouin-Bruneval avec le Centre Nautique Paul Vafine	Délibération n°37/2016	
Convention d'exploitation du pôle nautique de Saint-Jouin-Bruneval avec Voiles et Galets d'Etretat	Délibération n°38/2016 + Convention	
Surveillance de la plage été 2016 Convention avec les pompiers	Délibération n°39/2016 + Convention	
Convention avec les phares et balises pour la lanterne de la bouée	Délibération n°40/2016 + Conventions	
Recrutement d'un adjoint technique 2 ^{ème} classe	Délibération n°41/2016	
Recrutement d'un contrat aidé	Délibération n°43/2016	

Recrutement service civique	Délibération n°44/2016	
Avenant au marché pluriannuel d'entretien de voirie passé par le groupement de commande pour l'entretien de voirie et l'aménagement	Délibération n°45/2016	
EPFN diagnostics et études de faisabilité et potentialité du site du Clos des fées	Délibération n°46/2016	
Réhabilitation d'une salle annexe de la médiathèque pour spectacles	Délibération n°47/2016	
Panorama d'Antifer : Convention de partenariat pour l'exposition permanente « rétrospectives énergétiques » depuis le Belvédère	Délibération n°48/2016	
Vote d'un conseiller communautaire supplémentaire	Délibération n°49/2016	
Demande de subvention auprès du Département 76 pour Tous en Seine	Délibération n°50/2016	
Remboursement location salle polyvalente	Délibération n°51/2016	



* Seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Vote des subventions aux associations

(36/2016)

Rapporteurs : Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Après étude des dossiers de demandes de subventions formulées par les associations du village et hors commune, il est proposé d'approuver les attributions citées en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 · Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Fin Convention d'exploitation du pôle nautique de Saint-Jouin-Bruneval avec Centre Nautique Paul Vatine (37/2016)

Rapporteurs : M. Olivier HENRY et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

La commune de Saint-Jouin-Bruneval a créé un pôle nautique en 2009 afin de permettre aux Saint-Jouinçais de découvrir gratuitement la voile et d'autres activités nautiques ; cela a permis également de proposer une offre variée à l'ensemble des utilisateurs de la plage de Saint-Jouin-Bruneval.

Pour exploiter le pôle nautique durant la saison estivale, la commune a fait appel aux services du Centre Nautique Paul Vatine.

La nature des relations entre la commune et le Centre Nautique Paul Vatine a fait l'objet d'une convention qui fait aujourd'hui l'objet d'une résiliation.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à résilier ladite convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Convention d'exploitation du pôle nautique de Saint-Jouin-Bruneval avec Voiles et Galets d'Etretat (38/2016)

Rapporteurs : M. Olivier HENRY et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

La commune de Saint-Jouin-Bruneval a créé un pôle nautique en 2009 afin de permettre aux Saint-Jouinçais de découvrir gratuitement la voile et autres activités nautiques ; cela permet également de proposer une offre variée à l'ensemble des utilisateurs de la plage de Saint-Jouin-Bruneval.

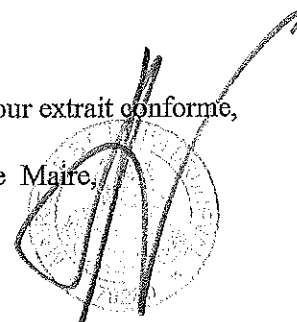
Pour exploiter le pôle nautique durant la saison estivale, la commune fait appel aux services de Voiles et Galets d'Etretat.

La nature des relations entre la commune et Voiles et Galets d'Etretat fait l'objet d'une convention.

Après lecture de la convention, le conseil municipal déclare en acceptant les conditions et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Surveillance de la plage été 2016 : Convention avec les pompiers

(39/2016)

Rapporteurs : M. Olivier HENRY et M. François AUBER

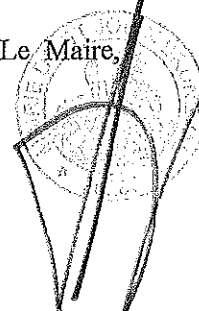
Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal accepte le devis du SDIS pour la surveillance de la plage du samedi 9 Juillet 2016 au dimanche 28 Août 2016 pour un montant prévisionnel de 17 283.78 €.

Et autorise M. Le Maire à signer la convention ci-jointe.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Convention avec les phares et balises pour la lanterne de la bouée

(40/2016)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Gilles HONORE

Mesdames, Messieurs,

La présente convention a pour objet le prêt de la lanterne de la bouée de signalisation maritime ayant fait l'objet d'une réforme par la Direction Interrégionale de la Mer et Manche Est – Mer du Nord du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – Service Interrégional Phares et Balises.

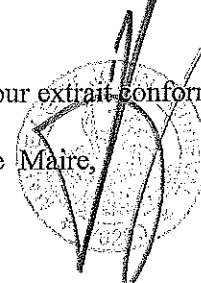
Dans le cadre du 40^e anniversaire de la création du port d'Antifer, la lanterne et la bouée après avoir été repeintes aux couleurs de la commune ont été positionnées à titre décoratif et signalétique dans le Jardin du Littoral ; situées en haut de la descente vers le Port d'Antifer à proximité de l'aire de camping-car pour indiquer la direction de la plage.

Ce prêt est consenti gratuitement et sans condition de durée.

Après la lecture de la convention entre la Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, le Conseil Municipal déclare en approuver les conditions et autorise M. le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,

Le Maire.



L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Recrutement d'un d'adjoint technique 2^{ème} classe

(41/2016)

Rapporteurs : M.HENRY Olivier et Mme RATTE Frédérique

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

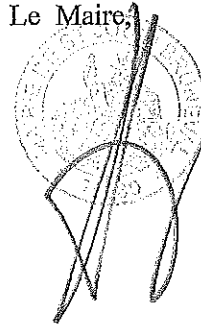
A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal DECIDE

– de créer à compter du 18/08/2016 un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe polyvalent aux écoles, à la mairie et à l'entretien, de 28h00 heures hebdomadaires, – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi concerné, – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des

fonctionnaires territoriaux de la collectivité, -- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Recrutement d'un contrat aidé

(43/2016)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

Vu le code du travail et notamment les articles L 322-4-7 et L 322-4-9 ainsi que R 322-16 et suivants du code du travail ;

Vu la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (article 44) ;

Vu le Décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail ;

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire et après avoir discuté, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le pôle emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le contrat unique d'insertion pour une durée de un an, en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits pour la communication auprès des habitants, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 24 heures à compter du 13 juillet 2016 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 9,61€.

- et le cas échéant, préciser les modalités de prise en charge de la protection sociale de l'agent.

- autorise Monsieur le Maire à souscrire une convention et un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 12 Article 64.168 du budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016**

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Recrutement service civique

(44/2016)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Exposé :

Le dispositif du Service Civique Volontaire, créé par la loi du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service d'un organisme, dont une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur une durée de 6 à 12 mois. Cette mission peut s'accomplir dans l'un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Opportunité :

La commune de Saint-Jouin-Bruneval souhaite s'inscrire dans ce dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes au sein de la collectivité. La volonté est donc d'assurer au jeune un véritable accompagnement dans son projet professionnel. Dans ce contexte, au regard des enjeux définis par la collectivité notamment dans le domaine de l'environnement et du développement durable et de l'éducation pour tous, l'accueil de jeunes en service civique volontaire constitue une réelle opportunité. Les missions confiées auront vocation à développer l'éducation pédagogique auprès des enfants, dans le cadre des activités périscolaires, en lien avec les partenaires associatifs, l'école et la médiathèque, notamment. Elles permettront également le développement d'animations et de projets visant à valoriser le patrimoine naturel et environnemental auprès des habitants et du grand public.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Jouin-Bruneval présente sa demande d'agrément au titre d'organisme autorisé à engager des jeunes volontaires dans le cadre du dispositif « service civique ».

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

CONSIDERANT la concordance entre les domaines d'interventions prioritaires retenus par l'Etat dans le cadre de ce dispositif et les enjeux auxquels la Collectivité se doit de répondre,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 :

de mettre en place le dispositif du service civique dans les conditions énoncées dans les décrets susvisés.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du service civique.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste pour recruter un jeune en service civique.

Article 4 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec le jeune qui sera engagé.

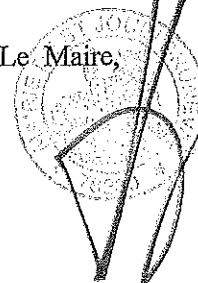
Article 5 :

d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour participer à cet accueil en versant à chaque jeune, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, une aide de 106,31€ par mois qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle de 467,34€ financée par l'Etat et versée par l'Agence du Service Civique.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Avenant au marché pluriannuel d'entretien de voirie passé par le groupement de commande pour l'entretien de voirie et l'aménagement (45/2016)

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°11/2015, constitutive d'un groupement de commandes.

Vu la délibération n°12/2015, marché pluriannuel d'entretien de voirie passé par le groupement de commande pour l'entretien de voirie et l'aménagement.

Vu les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Un marché à bons de commande établi dans le cadre d'un groupement de commandes entre les communes de Beaurepaire, Etrétat, Gonnevillle-la-Mallet, Heuqueville, La Poterie-Cap d'Antifer, Le Tilleul et Saint-Jouin-Bruneval, a pour objet les prestations d'entretien de voirie de chacune de ces communes, dans le département de Seine-Maritime.

Chaque collectivité est chargée des prestations la concernant.

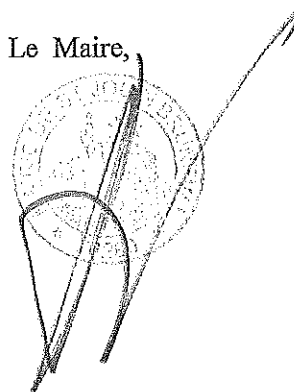
Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la fonction de maîtrise d'œuvre sans projet d'étude, la direction et la surveillance des travaux sont assurés par la société C.E.D.N, rémunérée à un taux de 5%.

Le marché est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable une fois pendant un an.

Chacune des communes a fixé dans ce marché à bon de commande, un mini et un maxi. La somme des maxi de chacune des communes du marché constituant le maxi du marché à l'année. Dans le cadre de l'exécution du marché à bons de commande du groupement le seuil du montant maximum par année prévu dans le marché a été atteint pour 2015. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché à bons de commande 2015 afin d'honorer la somme de 35416,91€ due à l'entreprise COLAS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAYOR OF" and "FRANCE" around a central emblem. The signature is a cursive name that appears to be "M. COLAS".

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEBAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : EPFN Diagnostics techniques et études de faisabilité et potentialité du site du Clos des fées
(46 /2016)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Vu la fiche action « Fonds Friche – site du Clos des fées » du Contrat de territoire

Vu l'appel à projet du Département centre bourg

Vu la mission du CAUE pour un descriptif et une pré étude du site du Clos des fées.

Le château du Clos des fées a été construit en 2 phases :

Le manoir initial, exposé Sud, bâtie selon le style traditionnel des manoirs cauchois a été édifié à la fin du 19ème siècle. Il présente une architecture intéressante, par ses proportions et par le travail fin réalisé pour l'appareillage en briques et silex blancs et noirs.

Deux extensions ont été réalisées à posteriori au début du 20ème siècle :

Une aile Sud vient prolonger le manoir existant. L'extension reprend une volumétrie similaire, elle vient s'accoler en léger retrait pour laisser visible le pignon Est du manoir. La façade sud de cette aile est en appareillage de briques. La façade Nord présente des arcades en rez-de-chaussée, surmontées d'un étage et d'un comble. A l'est, l'aile est ponctuée par une tourelle carrée, à l'ouest par un volume circulaire.

La deuxième partie de l'extension, perpendiculaire au manoir, fait face à la mer. Elle présente une façade principale haute surchargée de modénatures, et un jeu de toitures complexe.

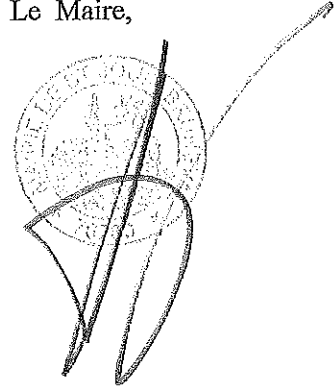
Au vu du diagnostic établi par le CAUE, la commune de Saint-Jouin-Bruneval souhaite étudier les potentialités du site du Clos des Fées et mener à terme une opération de réhabilitation de cette friche en centre bourg si les études de faisabilité y sont favorables.

L'EPFN fera réaliser les diagnostics techniques et études de faisabilité et de potentialité du site du Clos des fées.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser l'opération, à solliciter les différentes aides financières, à signer notamment toutes les conventions relatives à ce dossier et honorer les participations communales.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains a central emblem and text around its perimeter, which is partially obscured by the signature. The signature consists of several fluid, overlapping strokes.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016**

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Réhabilitation d'une salle annexe de la médiathèque pour spectacles (47/2016)

Rapporteurs : Mme Clydie RENARD et Mme Virginie WALBROU

Mesdames, Messieurs,

Saint-Jouin-Bruneval est la 5e commune en nombre d'habitants du Pays des Hautes Falaises et la 2ème de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval. Le PLU, approuvé en 2013, vise à renforcer la centralité du bourg en répondant aux besoins de services des habitants tout en mettant en valeur le patrimoine communal, en réaffectant certaines constructions.

La médiathèque L'ESCALE, unique médiathèque communale au sein de l'ancien canton de Criquetot l'Esneval, a bénéficié de subventions de la DRAC pour sa réalisation.

Aujourd'hui, l'équipement donne entière satisfaction et rayonne sur tout le territoire bien au-delà de Saint-Jouin-Bruneval. Plus de 1000 adhérents y sont inscrits.

Une programmation qualitative d'animations culturelles y est proposée chaque saison.

Le projet consiste à réhabiliter une ancienne cantine en salle de spectacles afin de conforter l'actuel pôle culturel L'ESCALE jouxtant ce bâtiment datant des années 60/70, en briques et couvert d'ardoises. En bon état général, il est déjà connecté au réseau de chaleur alimenté par la chaufferie centrale à bois.

Estimatif des travaux à prévoir :

- Maçonnerie Isolation thermique, doublage intérieur, remplacement des fenêtres et des portes, électricité, peintures, plomberie, chauffage : 52 000, 00 € HT
- Sonorisation/éclairage/vidéo 15 000, 00 € HT

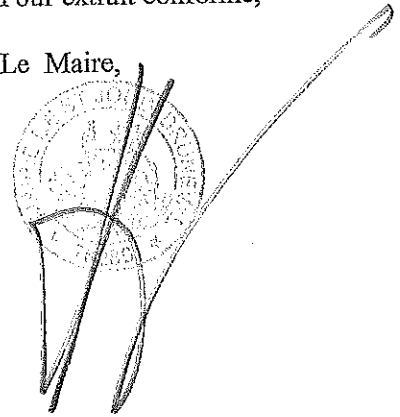
Total

67 000, 00 € HT

Monsieur le Maire est autorisé à demander toutes les subventions nécessaires et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "LE MAIRE" and "Mairie de..." around a central emblem. The signature is a cursive script that extends to the right of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Panorama d'Antifer : Convention de partenariat pour l'exposition permanente
« rétrospectives énergétiques » depuis le Belvédère (48/2016)

Rapporteurs : M. François AUBER et Mme Virginie WALBROU

Mesdames, Messieurs,

La commune de Saint-Jouin-Bruneval a souhaité mettre en place un certain nombre d'évènements et d'aménagements touristiques à l'occasion des 40 ans du port d'Antifer, situé sur le périmètre de la commune.

Parmi ces actions, figure notamment l'installation d'un panorama touristique à proximité du restaurant : Le Belvédère ; il s'agit de profiter du point de vue offert par cet espace pour proposer aux publics différents panneaux d'explication sur la construction et le fonctionnement du port pétrolier et la transition énergétique.

Pour réaliser cet aménagement, la commune a sollicité l'aide d'entreprises privées et de structures publiques, parties prenantes à la création ou, à l'exploitation du port, ou du futur parc éolien offshore.

Le WPD SAS a accepté de soutenir cette initiative en accordant une aide de 10 000€ à la commune et la possibilité d'utiliser des images leur appartenant. Ces partenariats font l'objet d'une convention de partenariat et de financement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Vote d'un conseiller communautaire supplémentaire

(49/2016)

Rapporteurs : M. François AUBER et Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

VU les lois en vigueur,
VU la décision n°2014-405 QPC du 20 juin 2014 du Conseil constitutionnel,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2,
VU l'arrêté préfectoral du 13 juin 2016 constatant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Criquetot-L'Esneval,

CONSIDERANT que le renouvellement partiel du conseil municipal de Cuverville a pour conséquence la recombinaison du conseil communautaire,

CONSIDERANT que la nouvelle composition du conseil communautaire résulte des modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir un siège supplémentaire de conseiller communautaire parmi les conseillers municipaux de Saint-Jouin-Bruneval,

Les 8 conseils municipaux sur 21 de la Communauté de communes de Criquetot-L'Esneval, favorables à la répartition des sièges par accord local, représentent une population totale de 7088 habitants sur 16770 habitants. Les conditions de majorité requise par les dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT ne sont pas remplies. Il convient de constater l'absence d'accord et de répartir les délégués selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes de Criquetot-L'Esneval ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2016, en application des

dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la décision du Conseil Constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 juin 2014.

Cet arrêté détermine une nouvelle composition du conseil communautaire selon les modalités de calcul automatique prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT, et non plus en fonction de l'accord local qui avait été passé antérieurement en 2013.

Le nombre des conseillers communautaires est désormais porté à 38. Dans cette nouvelle configuration, la Commune de Saint-Jouin-Bruneval gagne un siège, passant de 3 à 4:

Les sièges des conseillers communautaires sont répartis comme suit :

Communes membres	Population municipale	Nombre de délégués
Criquetot-l'Esneval	2425	6
Saint-Jouin-Bruneval	1891	4
Turretot	1520	4
Angerville-l'Orcher	1452	3
Etretat	1411	3
Gonneville-la-Mallet	1325	3
Heuqueville	699	1
Le Tilleul	694	1
Bordeaux-Saint-Clair	660	1
Saint-Martin-du-Bec	559	1
Anglesqueville-l'Esneval	534	1
Beaurepaire	493	1
La Poterie-Cap-d'Antifer	445	1
Vergetot	433	1
Hermeville	369	1
Cuverville	358	1
Sainte-Marie-au-Bosc	353	1
Villainville	330	1
Fongueusemare	188	1
Bénouville	173	1
Pierrefiques	139	1
Total	16451	38

Dans la mesure où la Commune dispose d'1 siège supplémentaire, les mandats des 3 conseillers communautaires précédemment élus sont maintenus.

Par conséquent, conformément à l'article L.5211-6-2 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à désigner le nouveau conseiller communautaire supplémentaire parmi ses membres.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PROCEDE à l'attribution d'un siège de conseiller communautaire supplémentaire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-2 du CGCT :

Une liste est présentée comme suit : Liste 1 : M. Olivier HENRY

Après avoir voté, le conseil municipal, élit, avec 17 suffrages obtenus pour la liste n°1 : 17

M. Olivier HENRY comme conseiller communautaire supplémentaire.

FIXE, ainsi que suit, la liste complète des 4 représentants de la commune de Saint-Jouin-Bruneval au Conseil Communautaire : François AUBER, Noëlle LEVEAU, Patrice DELAMARE et M. Olivier HENRY

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LESAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVBAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département 76 pour Tous en Seine (50/2016)

Rapporteur : Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Le professeur de CM2 de l'école Le Pélican de Saint-Jouin-Bruneval a organisé cette année un voyage pédagogique « Tous en Seine » au départ des jardins du château de Versailles par la vallée de la Seine jusqu'au Havre, en association avec les écoles d'Heuqueville, Saint-Romain et Valmy du Havre.

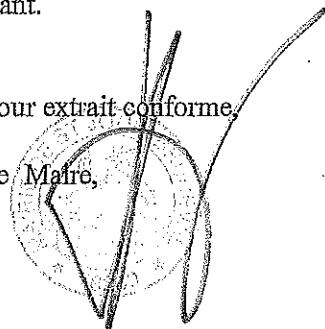
La commune finance en partie cette initiative sur le budget prévu chaque année pour les activités scolaires et géré par les professeurs.

En complément de ce financement, la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime dans le cadre du dispositif d'aide aux classes de découverte.

L'aide allouée ne pourra excéder 2,30 euros par jour et par enfant participant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/07/2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUMB, Mme Réjane DEVAUX, Mme Josiane COIGNET, Mme Virginie WALBROU, M. Gilles HONORE, M. Arnaud DUPARC, M. Christian POUPEL, Mme Michèle LBSAUVAGE.

Absents représentés : M. Philippe VALLIN pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGEM pouvoir à Mme Josiane COIGNET
Mme Caroline VAIN pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : Mme Maria MARQUES et M. DELAMARE Patrice

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/07/2016

Date d'affichage : 01/07/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 17 Abstention :

OBJET : Remboursement location salle polyvalente

(51/2016)

Rapporteurs : Mme Josiane COIGNET

Mesdames, Messieurs,

Suite à un problème de fonctionnement du lave-vaisselle le 24 et 25 juin 2016. Le conseil municipal autorise le remboursement, soit la somme de 200 euros, à M. SIMON François.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

